

**Compte-Rendu du Conseil Municipal**
Séance du 04 juillet 2017

En exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date de publication
15	10	4	1	4	28 juin 2017	13 Juillet 2017

Présents : M. BALON Jean, Maire ; JOMAT Daniel, ROUSSEAU-COSTE Fabrice, MICOUREAU Adrien, PERRAGIN Charly, JEANTY Robert, AÏT-TALEB Michel et Mmes VERDIER Edithe, DLUS Sarah et GODET Annick, conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir : REGIBIER-JAUNATRE Muriel (pouvoir à BALON Jean), LE JEUNE Jérôme (pouvoir à DLUS Sarah), PAVIOT Etienne (pouvoir à ROUSSEAU-COSTE Fabrice), PETIT Céline (pouvoir à GODET Annick).

Absent non excusé : BAUDON Marie-Claire.

Secrétaire de Séance : PERRAGIN Charly (en remplacement de JOMAT Daniel).

La séance est ouverte à 19 heures 45.

L'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2017 qui n'était pas mentionné à l'ordre du jour d'une part, et les informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire d'autre part, feront l'objet d'une nouvelle présentation au prochain conseil municipal.

1- Décision modificative budgétaire service de l'eau

Un complément d'information est demandé à propos de la redistribution des crédits en section d'investissement du budget de l'eau, afin de vérifier la conformité des lignes comptables présentées avec le budget précédemment voté.

2- Présentation et choix des offres pour l'étude du plan d'épandage des boues de la station d'épuration

Il s'agit de procéder au choix du prestataire qui sera retenu pour réaliser l'étude du plan d'épandage des boues de la station d'épuration

4 devis ont été fournis par les prestataires suivants :

- SAUR : 3 159,20 € TTC
- TERRALYS (SUEZ) : 3 780,00 € TTC
- SEDE ENVIRONNEMENT (VEOLIA) : 3 300,00 € TTC
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER : 4 350,00 € TTC

Après délibéré et à la majorité, la SAUR est retenue pour réaliser l'étude du plan d'épandage des boues de la station d'épuration pour un montant de 3 159,20 € TTC.

Mr Le Jeune s'abstient.

3- Attribution d'IHTS (indemnités horaire pour travaux supplémentaires) pour les agents de catégorie B

Suite à un courrier de Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Saint-Florent-sur-Cher enjoignant les collectivités à se mettre en conformité avec la réglementation (décret 2016-33) au sujet du paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) aux agents de catégorie B (rédacteurs et animateurs territoriaux en particulier), il est demandé au conseil municipal de prendre la délibération citée par ledit décret.

Au cas contraire, le paiement de ces indemnités sera refusé à ces agents par la Responsable du Centre des Finances Publiques.

Plusieurs conseillers municipaux demandent le report de leur décision, le paiement des heures supplémentaires réalisées par les deux agents communaux de catégorie B concernés ou la préférence d'un repos compensateur, demandant quelques compléments d'information.

4- Autorisation d'encaisser un chèque relatif à un dégrèvement de taxe foncière

Il est demandé aux conseillerx municipaux d'accepter le versement d'un chèque de 8 €, envoyé par la Direction Générale des Finances Publiques, en règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière acquittée par la commune en 2016 au titre des intempéries du 29 mai 2016 et concernant la parcelle communale ZA 0007.

Après délibéré, ce remboursement de 8 € est approuvé à l'unanimité.

5- Demande de changement de numérotation d'une résidence principale

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le numérotage d'un garage situé sur la parcelle ZC 608 chemin des Grûlerons afin que son propriétaire puisse installer une boîte aux lettres plus importante.

Le choix du numéro sera à déterminer en fonction de la configuration particulière des lieux.

6- Participation au Fonds de Solidarité Logement

La commune a été sollicitée par le Conseil Départemental du Cher pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en direction des personnes défavorisées.

A ce titre, le Conseil Départemental 18 souhaite qu'un partenariat puisse s'engager entre les deux collectivités afin de répondre aux besoins des habitants de Charost et du département en situation de précarité.

En 2016, 13 ménages de notre commune ont bénéficié du soutien de ce Fonds de Solidarité

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer 1 000 € au Fonds de Solidarité Logement.

7- Motion sur le nouveau classement des communes du Cher en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.)

Comme 106 communes du Cher, Charost est sortie du zonage ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) parce que le nouveau classement défini dans l'arrêté gouvernemental du 16 mars 2017 se constate désormais à l'échelle intercommunale ; si bien qu'une commune anciennement classée en ZRR et qui appartient à une communauté de communes qui ne répond plus aux nouveaux critères sort de la liste. Ce qui ne va pas faciliter en particulier l'installation de médecins en zone rurale alors qu'ils perdent le bénéfice de l'exonération fiscale.

Aussi, l'Association des Maires du Cher invite tous les élus du Cher à s'opposer à ce nouveau zonage inadmissible pour le Cher en s'associant à sa motion qui demande la suspension immédiate de cette révision de zonage ZRR et une nouvelle concertation avec les parlementaires, l'Association des Maires de France et l'Assemblée des Communautés de France.

Après délibéré, la motion est approuvée à l'unanimité.

8- Informations sur le dossier éolien

Au cours d'une réunion d'information à laquelle étaient conviés, le 20 mai dernier, tous les conseillers municipaux, s'est constitué un groupe de travail qui s'est réuni les 22 mai et les 1^{er} et 26 juin autour du projet éolien.

Après avoir analysé les propositions des trois porteurs de projet consultés et avoir sollicité Monsieur Pallas, Maire de Saint-Georges-Sur-Arnon, pour ses compétences en la matière afin d'affiner le projet, il s'agit maintenant pour les conseillers municipaux de rencontrer l'ensemble des agriculteurs concernés et de recevoir successivement les trois opérateurs avant d'arrêter le choix communal.

9- Présentation du règlement intérieur du conseil municipal

Un exemplaire du « Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Charost » a été remis à chaque conseiller municipal pour y apporter éventuellement quelques corrections avant de le présenter pour approbation lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

10- Information et questions diverses

✓ **Rythmes scolaires** : Suite à la réunion des Maires de la CCPI en date du 24 juin dernier et à la parution du décret concernant les nouvelles dispositions arrêtées par le gouvernement, il a été confirmé que les rythmes scolaires ne changeront pas à la rentrée 2017.

Courant de l'année scolaire à venir, sera menée une réflexion au sein de la Communauté de Communes (avis des conseils d'école, communes, parents d'élèves ...) pour une application « sereine » en 2018.

Le fond d'amorçage est cependant garanti pour l'année scolaire 2017/2018.

✓ **Comité des Fêtes** : Le Comité des Fêtes a souhaité que la subvention de 40 € attribuée par la commune en 2017 soit reversée au Centre Communal d'Action Sociale de Charost.

✓ **Panneau d'informations lumineux** : Il s'agit d'un panneau d'affichage double face qui sera installé Place du Château. Le montant du devis établi par l'entreprise CITEOS s'élève à 16 332 € T.T.C.

✓ **Association Alcool assistance** : Lettre de remerciements pour l'octroi de la subvention 2017 d'un montant de 40 €.

- ✓ **Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre** : Conformément à la convention, signée le 16/11/2015, concernant nos actes d'urbanisme, le SDEI fait appel à la cotisation pour 2017 sur la base des actes rédigés en 2016, soit 25 dossiers (1 certificat d'urbanisme, 18 déclarations préalables, 6 permis de construire) pour un montant de 950 €.
- ✓ **Rapports d'activité C.C.P.I. 2016** : Le Conseil de Communauté a pris acte, le 30 juin dernier, des rapports annuels 2016 de la C.C.P.I. Ils seront adressés aux conseillers municipaux qui auront à dire également en avoir pris acte, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- ✓ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Schéma de Cohérence Territorial de la C.C.P.I. :**
Depuis le 01/01/2017 les 12 communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) ont transféré à la CCPI la compétence relative à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial et d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).
Le 08/04/2017 le Conseil de Communauté a déclaré son intention d'élaborer un Scot sur le périmètre de la CCPI, auprès des Préfets de l'Indre et du Cher et a prescrit un PLUi.
- ✓ **Store maison des services périscolaires** : Afin de protéger d'un ensoleillement excessif la façade sud du bâtiment au niveau de la partie activité du centre de loisirs, et après concertation avec les services communautaires, il a été passé commande auprès de « Storloisirs » (Poisieux) d'un « store bannette coffre » pour un montant de 1 650 € T.T.C., montage compris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Affiché le 13 juillet 2017

Le Maire

Jean BALON

